



Assemblée générale

Distr. générale
18 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 109 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/56/573)]

56/118. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement

L'Assemblée générale,

Notant l'importance de la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et à l'Assemblée elle-même,

Rappelant sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, dans laquelle elle a engagé les États Membres et autres parties intéressées à prêter leur concours, notamment par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, pour les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale, y compris la participation des pays les moins avancés,

1. *Exhorte* tous les États Membres et autres parties intéressées à prêter leur concours, par des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, pour les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, afin en particulier de faciliter la pleine participation des pays les moins avancés, et pour les activités d'information visant à faire largement connaître la deuxième Assemblée mondiale et les résultats auxquels elle aboutira ;

2. *Exhorte* tous les États et les organisations publiques et privées à fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités d'information visant à faire largement connaître la deuxième Assemblée mondiale et ses résultats.

*88^e séance plénière
19 décembre 2001*